

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## Shampooing démêlant

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Shampooing démêlant
Synonymes	LL-260423B
Code du produit	805900401 - 805900402

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Shampooing
----------------------------------------	------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	UKAL ELEVAGE Parc économique de la Sauer 2 rue de l'Etang 67360 ESCHBACH FRANCE
-----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Tel: +33 3 88 07 40 15

e-mail: ukalel@ukal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+41 44 251 66 66 (Tox Center) 24h-Notruf: +41 44 251 51 51
Date de révision	27.06.2023
Version	003 (Version précédente: 002)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A, H319

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence** P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Informations supplémentaires** Aucun(e).

**Identificateur de produit** Non demandé.

**2.3. Autres dangers** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Solution de tensioactif neutre

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Laurylethersulfat	5% - 10%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412 [Eye Dam. 1 H318: C > 10 % ; Eye Irrit. 2A H319: 5 % ≤ C ≤ 10 %]	No.-CAS: 68891-38-3 No REACH: 01-2119488639-16-004
Cocoamidopropyl Betaine	1% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412 [Eye Dam. 1 H318: C > 10 % ; Eye Irrit. 2 H319: 4 % < C ≤ 10 %]	No.-CAS: 147170-44-3 No REACH: 01-2119489410-39
Benzyl alcohol	1% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 100-51-6 No.-CE: 202-859-9 No.-Index: 603-057-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 4: Premiers secours***

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin dans les cas graves.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**                      En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants**                      Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières  
d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**6.2. Précautions pour la  
protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de  
confinement et de nettoyage**

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

**6.4. Référence à d'autres  
sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour  
une manipulation sans danger**

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage  
sûr, y compris d'éventuelles  
incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)**

France - Occupational Illnesses

RG 84

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Protection des yeux</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Gel.
<b>Couleur</b>	Rose clair.
<b>Odeur</b>	Pivoine
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	6.99 (100% en solution)
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Laurylethersulfat (CAS 68891-38-3)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) <b>Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)</b> Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 4178 mg/m <sup>3</sup> 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1230 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation légère de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Donnée non disponible.

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Peut changer le pH de l'eau.

**Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)**

EU - Ecolabel (66/2010) -  
Detergent Ingredient Database -  
Aerobic Degradation

Ecotoxicity - Freshwater Fish -  
Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute  
Toxicity Data

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

LC50 96 h Pimephales promelas 460 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 10 mg/L [static] (EPA)

EC50 48 h water flea 23 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol** Sur la base des données disponibles sur les matières premières utilisées, on suppose que le produit n'est pas absorbé dans le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** D'après les données disponibles sur les matières premières utilisées, on suppose que le produit n'est pas persistant, bioaccumulatif ou toxique (PBT).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

**12.7. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué. Code d'élimination de déchet 200130 .
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

### **Règlement type des ONU**

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Aucun(e).
------------------------------------	-----------

**Cocoamidopropyl Betaine (CAS 147170-44-3)**

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)**

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use Solvent  
Fragrance/aromatic compositions/their raw materials

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (fragrance, aromatic compositions, their raw materials)  
For purposes other than inhibiting the development of micro-organisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration 1.0 % MAC

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([202-859-9])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** Aucun(e).

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations** Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité** Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.